



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE

DU 15 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, MM. Simon VIVIEN, Rémy GUESDON, Mmes Agnès SION, Bénédicte NEVEUX, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, Mme Isabelle DUVAL, MM. Richard GESLIN, Cédric HUREL, Mmes Sandrine ROINÉ, Karima HOUDAYER, M. Patrice HÉAS, Mmes Ludivine GUIBRETEAU, France BRETONNIER, M. Anthony TESSIER, Mme Amélie AMPROU-GUINEL, M. Thibault SAURISSE

Secrétaire de séance : M. Vincent GOUIN

DELIBERATIONS

SUJETS	PROPOSITIONS	DECISIONS
<p>Approbation du compte rendu du 29 juin 2020</p>		<p>Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 29 juin 2020</p>
<p>Commission d'appel d'offres : élection des membres Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020 fixant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'Appel d'Offres qui est constituée du Maire ou de son représentant, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal. Considérant que les membres titulaires et suppléants élus parmi les Conseillers Municipaux au sein de la CAO le sont au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Une commission d'appel d'offres attribue les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens. Le Conseil Municipal doit élire 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants du Conseil Municipal dont la liste des candidats devra est déposée en mairie et au plus tard lors de l'ouverture de la réunion du Conseil Municipal.</p>		<p>Après vote à bulletin de secret, la liste proposée a été proclamée élue, soit : Pour : 21 voix Nul : 2 voix</p> <p>Membres titulaires : M. Jean-Noël BEAUDOIN M. Patrice ETIENNE M. Richard GESLIN</p> <p>Membres suppléants : Mme Stéphanie TRÉMELO M. Simon VIVIEN M. Rémy GUESDON</p>

<p><u>Commission de délégation de service public : élection des membres</u></p> <p>Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2020 fixant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public qui est constituée du Maire ou de son représentant, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal.</p> <p>Considérant que les membres titulaires et suppléants élus parmi les Conseillers Municipaux au sein de la DSP sont au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.</p> <p>Une commission DSP intervient lors de chaque procédure de délégation de service public, quel que soit le montant.</p> <p>Le Conseil Municipal doit élire 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants du Conseil Municipal dont la liste des candidats devra est déposée en mairie et au plus tard lors de l'ouverture de la réunion du Conseil Municipal.</p>	<p>Après vote à bulletin de secret, la liste proposée a été proclamée élue par 23 voix, soit :</p> <p><u>Membres titulaires :</u> M. Jean-Noël BEAUDOIN M. Patrice ETIENNE M. Simon VIVIEN</p> <p><u>Membres suppléants :</u> M. Patrice HÉAS Mme France BRETONNIER M. Thibault SAURISSE</p>
<p><u>Composition commission communale « Dénomination et numérotation des voies »</u></p> <p>Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre de la dénomination et numérotation des voies de la Commune d'Erbray « délibération du 10 décembre 2018 », suite au nouveau mandat des Conseillers Municipaux, elle propose de redéfinir cette commission communale.</p>	<p>Le Conseil Municipal nomme les personnes suivantes : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, M. Richard GESLIN, Mme Sandrine ROINÉ, Mme Karima HOUDAYER</p>
<p><u>Composition commission communale « Plan Local d'Urbanisme »</u></p> <p>Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Erbray « délibération prise le 18 décembre 2017 », suite au nouveau mandat des Conseillers Municipaux, elle propose de redéfinir cette commission communale.</p>	<p>Le Conseil Municipal nomme les personnes suivantes : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, M. Simon VIVIEN, M. Richard GESLIN, Mme France BRETONNIER, M. Thibault SAURISSE</p>
<p><u>Désignation de représentants auprès de divers organismes</u></p> <p>Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de désigner des représentants auprès divers organismes.</p>	<p>Le Conseil Municipal nomme les personnes suivantes : voir tableau correspondant</p>
<p><u>Modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval</u></p> <p>Monsieur Jean-Noël Beaudoin, 1^{er} adjoint au maire, explique au Conseil Municipal, que les statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ont été adoptés par les Conseils Communautaires des deux Communautés de Communes historiques, ainsi que par tous les Conseils Municipaux de leurs 26 communes dans le courant du dernier trimestre 2016.</p> <p>Des modifications y ont été apportées par délibérations successives du Conseil Communautaire en date du 26 septembre 2017, du 27 septembre 2018 et du 27 juin 2019, puis de l'ensemble des Conseils Municipaux des 26 Communes dans les trois mois suivants, afin de prendre en compte les décisions de nouveaux transferts de compétences aux intercommunalités ou d'apporter des précisions.</p>	<p>Après discussion, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CCCD, soit :</p> <p>Pour : 22 voix Contre : 0 voix Abstention : 1 voix</p>

Par délibération du 12 avril 2018, le Conseil Communautaire a décidé d'élaborer un plan global de déplacement et d'expérimenter de nouvelles solutions de mobilité.

Depuis le second semestre 2018, plusieurs expérimentations ont été engagées portant sur :

- L'information des habitants avec la maison de la mobilité installée dans la gare ferroviaire de Châteaubriant ;
- L'automobile partagée avec le site de covoiturage OuestGo, la station d'autopartage de Derval et prochainement les itinéraires d'autostop organisé ;
- Les mobilités actives avec l'acquisition d'une flotte de 79 vélos à assistance proposés à la location sur les 26 communes ;
- Le transport collectif avec la desserte interne de Châteaubriant en minibus électriques C'bus.

Ce projet de plan global de déplacement a été adopté par le Conseil Communautaire du 14 novembre 2019 et soumis pour avis au conseil régional des Pays de la Loire et au conseil départemental de Loire-Atlantique,

Dans cette perspective, le Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval en supprimant la compétence facultative intitulée « transports collectifs » et en la remplaçant par la nouvelle compétence « autorité organisatrice de la mobilité » avec le détail de l'ensemble des services qui peuvent être organisés conformément à l'article L1231-1-1 du code des transports :

- les services réguliers de transport public de personnes ;
- les services à la demande de transport public de personnes ;
- les services de transport scolaire ;
- les services relatifs aux mobilités actives ;
- les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;
- les services de mobilité solidaire.

Y sont ajoutés l'aménagement et l'entretien du Pôle d'Echanges Multimodal (construction, équipement et entretien) qui figurent actuellement dans les statuts,

Suite à cette prise de compétence, une concertation sera engagée avec le Conseil Régional des Pays de la Loire pour préciser les services qui seront repris par la Communauté de Communes et les services qui seront maintenus au niveau régional,

Par ailleurs, en application de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les compétences « optionnelles » deviennent « facultatives ». La modification des statuts intègre ce changement de classification,

Cette modification statutaire ci-avant exposée doit pour être adoptée, recueillir dans les 3 mois suivant la décision du Conseil Communautaire, l'adhésion des deux tiers des Conseils Municipaux représentant la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval.

<p><u>Avis des domaines - achat parcelle de terrain</u></p> <p>Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une demande écrite a été formulée par Monsieur Jean-Claude Jannault qui souhaite vendre une parcelle de terrain répertoriée au cadastre XC n° 265 d'une contenance de 2 a 39 ca au lieu-dit « La Feuvrais » à Erbray.</p> <p>Madame le Maire propose au Conseil Municipal, de demander l'avis auprès des Domaines, avant de prendre une décision concernant cet achat de parcelle.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>
<p><u>Avis du Conseil Municipal dans le cadre d'une enquête publique</u></p> <p>Monsieur Simon Vivien, 5^{ème} adjoint au maire, expose au Conseil Municipal, l'arrêté qui ouvre une enquête publique à la Mairie de Soudan, du lundi 31 août 2020 jusqu'au samedi 26 septembre 2020, portant sur la demande présentée par la SAS MEETHA en vue de l'extension et de la diversification de l'unité de méthanisation qu'elle exploite à Soudan au lieu-dit « Hochepeie ».</p> <p>Suivant l'article 5 de l'arrêté en date du 31 juillet 2020, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande dans les quinze jours au plus tard de la clôture de l'enquête publique.</p>	<p>Après présentation du projet, le Conseil Municipal émet un avis favorable, par :</p> <p>Pour : 3 voix Contre : 2 voix Abstention : 18 voix</p> <p>dans le respect de la réglementation en vigueur</p>
<p><u>Désaffiliation de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire « CARENE » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire Atlantique</u></p> <p>Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal, du courrier reçu du Centre de Gestion de Loire Atlantique, qui nous demande ou pas d'approuver la désaffiliation de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire « CARENE » à effet du 1^{er} janvier 2021.</p>	<p>Après discussion, le Conseil Municipal par :</p> <p>Pour : 0 voix Contre : 8 voix Abstention : 15 voix</p> <p>donne un avis défavorable à la désaffiliation de la CARENE du centre de gestion 44 « au nom de la solidarité)</p>
<p><u>Composition de la commission de contrôle des listes électorales</u></p> <p>Madame le Maire informe le Conseil Municipal, la réforme de la gestion des listes électorales qui est rentrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Les maires se voient ensuite transférer, en lieu et place de ces commissions, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits.</p> <p>La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales et facilite l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.</p> <p>Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que pour la Commune d'Erbray, la composition de la commission de contrôle est constituée selon les mêmes modalités que celles prévues dans les communes de moins de 1.000 habitants « 1 membre du Conseil Municipal (+ 1 suppléant) + 1 délégué de l'administration désigné par le Préfet et 1 délégué désigné par le Président du tribunal Judiciaire.</p> <p>Un Conseiller Municipal de la Commune est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle, sauf le maire et les adjoints. A défaut de volontaires, le plus jeune Conseiller Municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle.</p>	<p>Le Conseil Municipal nomme :</p> <p>En tant que délégué : Mr Rémy GUESDON</p> <p>En tant que délégué suppléant : Mme Agnès SION</p>

<p><u>Modification de la durée hebdomadaire de service afférente à des emplois permanents à temps non complet</u></p> <p>Madame le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à la préparation des emplois du temps du service scolaire et périscolaire et en adéquation avec les besoins du service et notamment vu le changement de la durée annuelle de travail, il s'agit de diminuer la durée hebdomadaire inférieure à 10%.</p> <p>Il s'agit donc de supprimer :</p> <p>Un poste ATSEM Principal de 2^{ième} classe avec un coefficient de 32/35^{ième}, un poste ATSEM Principal de 2^{ième} classe avec un coefficient de 29/35^{ième}, un poste Adjoint Technique avec un coefficient de 29/35^{ième} et 3 postes Adjoint Animation avec un coefficient de 26,5/35^{ième}</p> <p>Et de créer :</p> <p>Un poste ATSEM Principal de 2^{ième} classe avec un coefficient de 30/35^{ième}, un poste ATSEM Principal de 2^{ième} classe avec un coefficient de 28/35^{ième}, un poste Adjoint Technique avec un coefficient de 28/35^{ième} et 3 postes Adjoint Animation avec un coefficient de 26/35^{ième}</p> <p>Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les durées hebdomadaires définies ci-dessus pour une application au 1^{er} octobre 2020.</p>	<p>Après discussion, le Conseil Municipal par :</p> <p>Pour : 17 voix Contre : 0 voix Abstention : 6 voix</p> <p>Accepte la modification de la durée hebdomadaire des emplois permanents à temps non complet ci-contre</p>
<p><u>Subvention au CCAS</u></p> <p>Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser pour l'exercice budgétaire 2020, une subvention d'un montant de 1.000 €uros au CCAS d'Erbray.</p>	<p>Acceptation du Conseil Municipal</p>

Informations

- Décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoirs :
 - Renonciation droit de préemption urbain :
 - DEC-20-046 : 16 rue de la Gare, ERBRAY, cadastré parcelles YI 284p et 285p
 - DEC-20-047 : 12 et 16 rue des Forges, ERBRAY, cadastré parcelles AA 127 et 129
 - DEC-20-048 : 20 rue du Carrousel, ERBRAY, cadastré parcelles YI 243 et 276
 - DEC-20-049 : Les Minières, ERBRAY, cadastré parcelle XB 101
 - DEC-20-050 : 12 rue des Forges, ERBRAY, cadastré parcelle AA 129
 - DEC-20-051 : Les Minières, ERBRAY, cadastré parcelle XB 102
 - DEC-20-052 : 21 rue du Commun de la Motte, ERBRAY, cadastré parcelle XE 113
 - DEC-20-053 : La Lande du Bignon, ERBRAY, cadastré parcelle XD 243
 - DEC-20-054 : 3 rue du Rocher, ERBRAY, cadastré parcelles AA 173,174 et 175
 - DEC-20-055 : 14 Place du Calvaire, ERBRAY, cadastré parcelle AB 71
 - DEC-20-056 : 5 rue du Commun de la Motte, ERBRAY, cadastré parcelles AB 28 et 30
 - DEC-20-057 : 2 Les Landelles, ERBRAY, cadastré parcelle YP 12
 - DEC-20-058 : 10 rue de la Garenne, ERBRAY, cadastré parcelle ZX 203
 - DEC-20-059 : 2 rue de la Chapelle, ERBRAY, cadastré parcelle AB 72

La séance est levée à 22 heures 30.

Compte rendu affiché le 22 septembre 2020, le maire, Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET